

CM du 21.12.2018

RIFSEEP : le conseil municipal valide le nouveau régime indemnitaire obligatoire des agents territoriaux, composé de 2 parties : -**IFSE** : indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise liée aux responsabilités, à l'expertise du poste et l'expérience professionnelle -**CIA** : complément indemnitaire annuel lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent.

L'indemnité du nouveau régime indemnitaire sera équivalent à l'actuel (de l'ordre d'un 13^{ème} mois versé en 2 fois, juillet et décembre) dans le système RIFSEEP (IFSE en juin 60% et CIA en décembre 40%). L'IFSE est acquise par les agents, le CIA peut ne pas être attribué en cas de mauvaise qualité de service). Proposition validée par le Centre de Gestion.

Assurance du personnel: L'assurance du personnel affilié à la CNRACL pour plus de 28 heures effectue le remboursement du personnel en maladie. Actuellement SDFAXIS : 14.867 € annuel (arrivée à échéance en décembre). Le choix de la CNP, 12.500 € via le CDG19, est validé par le conseil municipal.

Plan d'Aménagement de Bourg de la Rivière : le conseil décide de mettre en œuvre un PAB. Il autorise la consultation pour le choix d'un bureau d'études et la demande de subvention pour études avant projet. A prévoir au BP 2019.

Avenant ralentisseurs : une ligne blanche de non franchissement de chaussée a été ajoutée au ralentisseur route de Cublac (1.053 €). Budget inscrit 7.000 € - Montant 11.760 € 96

Avenant Mille Club : une poignée extérieure côté terrasse est nécessaire 216.43 TTC (entreprise Desplanches).

D'autres dépenses seront à prévoir : puissance électricité, sécurité.

Accessibilité abribus rue principale. Le service transport de l'agglomération demande ces travaux d'accessibilité en urgence. Subvention de 50% de l'Agglomération à verser avant le 1^{er} mars. L'entreprise Pignot est retenue. Estimation à 5.388.88 € TTC

Tarifs tennis : l'augmentation des tarifs du TC Mansac est validée. Carte licence comprise : 57 €, 2^e carte 44 €, jeune 40 €. Vacances d'été : 34 €. A l'heure : 3 € par adulte et 1,50 € par jeune. Ecole de Tennis : 1 heure par semaine au gymnase : 46 € par trimestre, licence comprise.

Prestation extérieure : le conseil décide d'externaliser le fauchage. Les agents pourront se consacrer à tous les travaux du quotidien : entretien de bourgs, saignées, fossés, clôtures Le devis de l'entreprise Bosredon qui a le marché du fauchage des bas-côtés avec le département est validé (10.442 € TTC).

Frais actuels de fauchage : GNR 3.200€, entretien 700 € en 2018 (3 000 € en 2017), salaire agent 8.000 € (plus de 40% de son temps de travail), sans compter que le matériel est ancien année 2004.

Matériel roulant : le conseil décide de vendre l'épaveuse et le gros camion et d'acheter à la place un camion plus petit. Avantages : Pas besoin de permis poids lourds, ni de FCOS à financer. Les 3 agents avec permis B pourront l'utiliser.

Organisation des services techniques : le conseil décide de mettre en place une organisation du travail de 35 heures hebdomadaires du lundi au vendredi de 8h à 12h et 14h à 17h et de supprimer les cycles hiver et été. Cela permettra d'avoir tous les agents disponibles toute l'année y compris le vendredi (veille des manifestations nécessitant du travail de mise en place de barrières, grilles, chapiteau...)

Action sociale : une aide financière est accordée à une famille.